

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 17 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation	: 10 septembre 2024	Date d'affichage	: 10 septembre 2024
---------------------	---------------------	------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

**Présents** : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjointes, CHALANDON Edith, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

**Absents excusés** : ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie

**Secrétaire de séance** : CREPIAT Annie

## DEL4/17-09-24 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCFE du 17 juillet 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-5,  
**Vu** le Code général des impôts, et notamment son article L.1609 nonies C IV,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 8 avril 2024 modifiant les statuts de la communauté de communes Forez-Est pour intégrer, au nombre de ses compétences, la prise en charge des cotisations au SDIS des communes,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 mai 2024 modifiant modifie les statuts de la communauté de communes Forez-Est pour intégrer, au nombre de ses compétences, le Plan local d'urbanisme intercommunal  
**Vu** le rapport, ci-annexé, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 17 juillet 2024 pour estimer le coût de l'exercice de ces compétences par la communauté de communes,  
**Considérant** que ce rapport doit faire l'objet d'un vote des conseils municipaux des communes membres dans un délai de trois mois à compter de sa transmission aux communes,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20240917-DEL4\_17-09-24-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **Accusé certifié exécutoire**

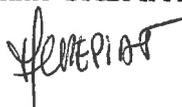
Réception par le préfet : 03/10/2024

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT réunie le 17 juillet 2024 pour évaluer le coût des charges transférées à la Communauté de Communes Forez-Est du fait du transfert des compétences « prise en charge des cotisations au SDIS des communes » et « Plan Local d'Urbanisme intercommunal ».

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents.  
Expédition conforme au registre

La secrétaire de séance,  
Annie CREPIAT



Le Maire,  
Robert FLAMAND

